



# Déménagement du site de Bordeaux

## Projet en cours ?

Début janvier 2022, la CGT a découvert un appel d'offres intitulé « *Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment pour France 3 Nouvelle Aquitaine à Bordeaux et ses alentours* ». Visiblement, dans les plus hautes sphères de l'entreprise, c'est l'ignorance vis à vis de ce projet, la direction de l'immobilier de FTV semblant fonctionner en silo.

## Une nouvelle station au rabais ?

L'effet de surprise passé, la CGT a décortiqué l'appel d'offres publié et nous avons été choqués d'un certain nombre de choses :

- ▶ La Fabrique n'est pas prise en compte
- ▶ NoA n'est pas pris en compte
- ▶ La station régionale passe de trois à un seul plateau
- ▶ Un seul mixage est prévu au lieu de deux actuellement (plus la Fabrique)
- ▶ La cantine disparaît au profit d'un « office », en clair, un congélateur et un micro-onde pour réchauffer des aliments.
- ▶ La salle de sport n'est pas évoquée

Aucune information aux salariés, aucune information auprès des Représentants de Proximité, aucune information du CSE. En bref, tous les ingrédients pour créer de l'anxiété chez les salariés car un déménagement est un événement majeur dans un collectif de travail et nécessite une anticipation maximale.

La CGT a alors immédiatement saisi le secrétaire du CSE du réseau afin d'inscrire le point à l'ordre du jour de la séance du 20 janvier afin que la direction s'explique.

## Une relocalisation potentielle

Il en ressort que cet appel d'offres est un document standard de FTV en cas de relocalisation, qui n'intègre en rien les spécificités de Bordeaux. Selon la direction de l'Immobilier de FTV, il s'agit d'identifier des architectes qui pourront répondre, au nom de FTV, à des appels à projets que pourraient lancer la ville de Bordeaux ou Bordeaux Métropole et les éléments techniques publiés sont faits pour donner une idée du type de bâtiment nécessaire pour notre activité.

En CSE, la direction a tenu à rassurer en précisant que la Fabrique sera bien intégrée dans le projet et que la demande sera bien de maintenir 3 plateaux. Dès lors, pourquoi publier un appel d'offres qui minimise les besoins en superficie ?

Ce projet de relocalisation n'est pas encore validé et nous sommes encore loin d'un véritable déménagement mais ce cadrage pose question. Il faudrait d'abord connaître précisément les nécessités économiques, environnementales et fonctionnelles d'un tel projet. Cela est indispensable afin que chacun puisse s'approprier les enjeux de cette éventuelle relocalisation. Il est essentiel que la direction fasse la démonstration que la qualité de vie au travail des salariés sera améliorée car les bâtiments actuels, dont FTV est propriétaire, ont fait l'objet de nombreux travaux.

Pour la CGT, il est indispensable que les salariés soient associés à l'élaboration du projet. Les élus du CSE ont demandé d'être informés au plus près des évolutions du dossier ce dont le Président du CSE a convenu en précisant « *qu'afin d'éviter les fantasmes il faut mieux informer les salariés au préalable* ». Dont acte, nous jugerons sur pièce.

## Vigilance, esprit constructif et combatif

La CGT a mis en place une veille permanente au niveau de France Télévisions sur tous les appels d'offres qui sont publiés. Au printemps 2021 cela avait déjà permis d'identifier une tentative d'externalisation généralisée du maquillage vers des prestataires. Encore une fois, cette veille s'avère particulièrement judicieuse afin de préserver les intérêts des salariés.

Nous serons très vigilants sur l'avancée de cette éventuelle relocalisation du site de Bordeaux.

Le suivi de ce dossier doit pouvoir se faire régulièrement en Instance de Proximité avant son passage en CSE le moment venu, si ce projet advient un jour...

En attendant, vos élus CGT vous souhaitent une belle année 2022 !

Bordeaux, le 20 janvier 2022